



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

Nombre de Membres

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents : 15
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et un et le lundi vingt-neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
22/11/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Gaëlle POUSTOMIS ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
22/11/2021

Excusés représentés : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Hélène POLDERVAART représentée par Mme Aline COUTAREL et Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND.

Absent : Mme Marie-Line CLUZEL.

Monsieur Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-84 : Annule et remplace la délibération 2021-67 – Cession chemin partielle chemin de Laylayé

Par délibération n°2021-67 le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à diligenter l'enquête publique nécessaire à la cession du chemin rural dit « Allée de Laylayé » et une portion de chemin rural dit « de Brescou à la Sigourre ».

Après avoir rencontré les propriétaires riverains qui s'opposent à la cession du chemin rural dit « Allée de Laylayé » du fait qu'il dessert plusieurs propriétés, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération précédente.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le courrier en date du 21 novembre 2021 émanant de M. Patrice JAMET propriétaire du Domaine de Laylayé dans lequel il propose d'acquérir uniquement une portion de chemin rural dit « de Brescou à la Sigourre ».

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de lancer la procédure de cession. Il précise que tous les frais engagés seront à la charge du demandeur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (6 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 11 voix POUR) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à diligenter l'enquête publique nécessaire à la cession d'une portion de chemin rural dit « de Brescou à la Sigourre »,
- DIT que tous les frais (géomètre, notaire, enquête publique) seront à la charge du demandeur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Jean-Paul CHAMAYOU